

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère :

QU'UNE session extraordinaire du Conseil de la municipalité soit tenue le 21 décembre 19 h 30, au lieu ordinaire des sessions, soit au 2, rue du Parc à Saint-Valère.

Ordre du jour :

- Adoption du budget 2023;
- Adoption du programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Valère ce 13^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière

Carole Pigeon

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14 h et 17 h de l'après-midi, le 13^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre deux mille vingt-deux.

Signé.....*Carole Pigeon A*